

ASPECTS DE LA VIE POLITIQUE D'UN GRAND HIERARQUE, VENIAMIN COSTACHI

Mirela Beguni

«Ștefan cel Mare» University Suceava, Roumanie
mirela@atlas.usv.ro

Rezumat: *Figură emblematică a Bisericii Ortodoxe Române, Veniamin Costachi s-a impus, în tumultuoasa perioadă premergătoare constituirii statului modern, nu doar ca slujitor al altarului, ci și ca român iubitor de patrie și ca luptător neobosit pentru drepturile ei, studiul de față prezentând aspectele esențiale ale însemnatei contribuții a ilustrului ierarh la viața politică a Moldovei.*

Résumé: *Figure emblématique de l'Eglise Orthodoxe Roumaine, Veniamin Costachi s'est imposé, dans la tumultueuse période antérieure à la constitution de l'Etat moderne, pas seulement comme serf de la croyance orthodoxe, mais aussi comme Roumain aimant sa patrie et comme lutteur infatigué pour ses droits, l'étude ci-jointe présentant les aspects essentiels de l'importante contribution de l'illustre hiérarque à la vie politique de la Moldavie.*

Summary: *Emblematic figure of the Romanian Orthodox Church, Benjamin Costachi imposed himself in the tumultuous period preceding the establishment of the modern state, not only as a servant of the altar, but as a romanian who loved his country and as a tireless fighter for its rights, the present study showing the essential aspects of the meaningful contribution of the illustrious bishop to the political life of Moldavia.*

Keywords: *Benjamin Costachi, politics, Church, hierarch, Etheria, Moldavia, Church-State relationship, the Organic Regulation.*

L'abord de l'activité dans le domaine politique de Veniamin Costachi¹ et l'appréciation de son importance ne peuvent pas ignorer le contexte de la relation séculaire d'"étroite collaboration et appui mutuel"² entre l'Eglise et l'Etat, la tradition byzantine plutôt que la législation spécifique, étant celle-ci qui a déterminé la coopération entre le haut clergé et la direction laïque.

¹ Evêque de Huși dans la période 1792-1796 et du Roman entre 1796 et 1803, ensuite métropolitaine de la Moldavie pour presque quatre décennies, entre les années 1803-1808 et 1812-1842.

² V. V. Muntean, *Statul și Biserica la români (sec. XIV-XX) [L'Etat et l'Eglise chez les Roumains]*, dans "Revista Istorică", [Revue Historique], tome VII, no. 5-6, 1996, p. 439; A. D. Xenopol, *Istoria românilor din Dacia Traiană [L'histoire des Roumains de la Dacie Traiane]*, la III-ème édition (par I. Vlădescu), le X-ème volume, Editura Cartea Românească, București, pp. 53, 54.

L'influence du pouvoir laïque dans l'Eglise était contrebalancée par celui des hiérarques dans l'Etat, en dehors des attributions religieuses, les évêques et le métropolite ayant des importantes attributions administratives, juridiques et législatives, et en tant que membres du Divan princier, une place de premier rang dans le gouvernement du pays, fait mis en évidence surtout par la suppléance des vacances du trône par le métropolite, mais aussi par la direction du Divan, en cas d'absence du prince régnant.

Le rôle politique essentiel du chef de l'Eglise était souligné de manière éloquente par Kogălniceanu, qui affirmait qu'«à cette époque-là, seulement les métropolitains eux seuls avaient le courage, le pouvoir et le droit de parler dans le nom de la Moldavie, les boyards l'écoutaient comme le chef du pays. Comme le prince régnant était étranger, c'est à celui-ci que le sultan adressait ses firmans concernant le peuple de la Moldavie; durant toutes les occupations des armées étrangères, à l'Eglise Métropolitaine se dirigeaient tous les généraux qui les commandaient, à cet endroit-là se rencontraient tous les boyards, à cet endroit-là, pendant les temps difficiles, venaient les foules. L'Eglise Métropolitaine était, donc, pas seulement le centre des affaires ecclésiastiques, mais aussi des affaires de l'Etat»³.

Sur le même thème, N. A Bogdan ajoutait: «lorsque les faits des dirigeants du pays et de leurs fonctionnaires allaient trop loin et les foules commençaient se mouvoir et menacer à leurs spoliateurs, les métropolitains du pays étaient les seuls qui pouvaient s'interposer entre les dirigeants et les sujets furieux, traiter avec les uns, ainsi qu'avec les autres, obtenir pour uns d'entre eux la sûreté de la vie et le maintien du pouvoir, pendant que pour les autres, une certaine facilitation et des biens plus ou moins suffisants ou guérisseurs des maux dont ils se plaignaient»⁴.

Nicolae Iorga, aussi, mettait en évidence l'importance du métropolite dans la vie politique de la Principauté, affirmant que celui-ci «se présentait devant les yeux de tous, du pays, mais aussi des étrangers, comme le véritable chef du pays, comme l'unique homme qui avait le droit de se plaindre et de s'opposer au nom de ses souffrances» – affirmation expliquée par le grand historien par le fait que «le prince régnant se changeait selon la volonté du sultan, du vizir et des puissants de Constantinople, dépendant de la ruse et de la générosité de ses ennemis, pendant que le métropolite était sanctifié sur vie, dans le nom d'une puissance qui ne se trompe pas et qui ne s'achète pas»⁵.

Il est très éloquent, aussi, que dans une épître de 1825 adressée à Mihail Sturdza, le trésorier Iordache Roset lui attirait l'attention que la pétition que celui-ci voulait adresser à l'empereur russe de la partie du pays «devait être obligatoirement

³ Andrei Vizanti, *Veniamin Costaki, mitropolit al Moldovei și Sucevei. Epoca, viața și operele sale [Veniamin Costaki, métropolite de la Moldavie et de Suceava]*, Tipografia Buciumului Român, Iași, 1881, p. 34.

⁴ N. A. Bogdan, *Orașul Iași [La ville d'Iași]*, la II-ème édition, Tipografia Națională din Iași, Iași, 1913, p. 246.

⁵ Nicolae Iorga, *Viața și faptele mitropolitului Moldovei Veniamin Costachi [La vie et les faits du métropolite de la Moldavie, Veniamin Costachi]*, Institutul de Arte grafice și Editura „Minerva”, București, 1907, pp. 44, 45.

signée par le métropolite, le dirigeant spirituel du pays, car autrement, elle n'a aucune importance", de manière qu'il devait "obtenir la signature du métropolite n'importe comment"⁶.

De nombreux exemples témoignent clairement sur la position politique de premier rang que les prélats – et surtout les métropolitains – détenaient dans l'Etat⁷, situation perpétuée, pour une certaine période de temps, dans la période réglementaire, aussi⁸. De cette manière, on donnait plusieurs fois aux hiérarques des missions diplomatiques très délicates; autrefois, ils avaient des initiatives différentes ou devenaient des dirigeants sur des autres plans que celui spirituel, le rôle de caïmacan – qui a revenu à Veniamin trois fois pendant l'occupation de la plus haute fonction hiérarchique du pays – est illustratif en ce sens.

Malgré que le processus de sécularisation des institutions et des procédures judiciaires était en plein développement dès le milieu du XVIII-ème siècle, un domaine notable de la collaboration entre l'Etat et l'Eglise restait l'administration de la justice⁹, dans le cadre de laquelle l'importance majeure du chef de l'Eglise était montrée par Veniamin lui-même dans l'*anaforaua* adressée le 9 avril 1827 au prince régnant Ioniță Sandu Sturdza: "là où la foi ou la coutume n'a pas éclairci, le lieu de la foi a été pris par la décision du métropolite, des vieux et du Divan, avec la voix du prince régnant"¹⁰.

De cette manière, conformément à la tradition romano byzantine, comme évêque, et ensuite comme métropolite, Veniamin a détenu, auprès du rôle spirituel, un rôle politique et social de premier rang, auquel a contribué, aussi, le fait que les princes régnants confirmaient aux hiérarques divers droits et privilèges, comme celui de juger les habitants des villages qui appartenaient au domaine de l'éparchie, les

⁶ Eudoxiu de Hurmuzaki, *Documente privitoare la istoria românilor [Documents concernant l'histoire des Roumains]*, supl. I, le IV-ème volume, coord. D. A. Sturdza, D. C. Sturdza, Octavian Lugoșianu, București, 1891, p. 73.

⁷ Vlad Georgescu, *Ideile politice și iluminismul în Principatele Române 1750-1831 [Les idées politiques et les lumières dans les Principautés Roumaines 1750-1831]*, Editura Academiei Republicii Socialiste România, București, 1972, pp. 44, 45, 153.

⁸ En 1838, Benjamin Barker, le représentant de la Société Biblique britannique, notait que "le métropolite est presque le second homme en Etat et les affaires ecclésiastiques sont complètement contrôlées par celui-ci. Ni le Prince régnant lui-même ne peut pas s'y mêler". (Mihai-Răzvan Ungureanu, *Convertire și integrare religioasă în Moldova la începutul epocii moderne [Conversion et intégration religieuse en Moldavie au début de l'âge moderne]*, Editura Universității „Alexandru Ioan Cuza”, Iași, 2004, p. 244).

⁹ Voir Ioan Bianu, R. Caracaș, *Catalogul manuscriselor românești [Le catalogue des manuscrits roumains]*, tome II, Librăriile Socec & Comp., București, 1913, pp. 528, 560-564.

¹⁰ Dans l'*anaforaua* adressée le 9 avril 1827 au prince régnant Ioniță Sandu Sturdza (<*Întărirea anaforalei*>, Iași, 1827, pp. 11, 31; Ioan Bianu, Nerva Hodoș, Dan Simonescu, *Bibliografia românească veche. 1508-1830 [La bibliographie roumaine ancienne. 1508-1830]*, tome III, ediția Academiei Române, Atelierele Socec & Co., București, 1912-1936, p. 561).

sujets ecclésiastiques et les esclaves de leur maîtrise – excepté les délits très graves, passibles de la punition avec la mort.

De plus, à la base du droit coutumier et des anciennes lois, on donnait aux hiérarques tous les procès avec contenu complètement canonique, mais aussi ceux matrimoniaux¹¹, de partage ou de délimitation, auprès de nombreuses autorisations civiles pour juger ou rejuger presque tout type de cause¹², pour faire des recherches et pour authentifier les documents¹³.

¹¹ Accordant une attention tout à fait particulière à la famille, qu'il voyait menacée par la multiplication des séparations et de la vie en concubinage, Veniamin a pris des mesures contre ceux qui ne respectaient pas le sacrement des noces et ses conseils, il a donné avec grande difficulté des dispenses pour des divorces et pour les mariages entres les parents et a puni les prêtres qui officiaient des cérémonies semblables ; pour la complète rectitude de ses décisions, il a entretenu une ample correspondance avec les patriarches œcuméniques sur des problèmes à caractère juridique et matrimonial. De plus, se soignant d'officier des noces conformément aux canons de l'église, auprès des autres décisions antérieures, Veniamin a donné en 1834 une pastorale en 11 points, par laquelle il voulait mettre fin aux "noces illégitimes", dont il énumérait les modalités de réalisation ; ensuite, afin de clarifier tous les questions liées des problèmes matrimoniaux, il a fait imprimer à Iași, en 1840, un *Tom pentru însoțiri* – travaillé par le patriarche Grigorie, ensuite traduit, avec la bénédiction de Veniamin. Bien sûr, l'hiérarque n'a pas puni seulement l'action de ne pas respecter les canons qui visaient les mariages, mais aussi des autres : exemple, la sanction appliquée à un prêtre qui avait garanti pour une dette (Ioan C. Filitti, *Principatele române de la 1828 la 1834; ocupația rusească și Regulamentul Organic [Les Principautés roumaines de 1828 à 1834 ; l'occupation russe et le Règlement Organique]*, Institutul de arte grafice „Bucovina” I. E. Torouțiu, București, 1934, p. 317; Constantin Erbiceanu, *Istoria Mitropoliei Moldaviei și Sucevei și a Catedralei mitropolitane din Iași [L'histoire de l'Eglise Métropolitaine de la Moldavie et de Suceava et de la Cathédrale métropolitaine de Iași]*, Tipografia Cărților Bisericești, București, 1888, p. 469; Iorgu D. Ivan, *Mitropolitul Veniamin Costachi, în lumina canoanelor [Le métropolitain Veniamin Costachi, à la lumière des canons]*, en "Biserica Ortodoxă Română" [L'Eglise Orthodoxe Roumaine] (infra B.O.R.), an. LXV, no. 1-3, 1947, pp. 91, 92; Gheorghe Moisescu, Ștefan Lupșa, Filipașcu Alexandru, *Istoria Bisericii Române [L'Histoire de l'Eglise Roumaine]*, le II-ème volume, Editura Institutului Biblic și de Misiune Ortodoxă, București, 1957, pp. 431, 432; Nicolae V. Dură, *Preocupările canonice ale mitropolitului Veniamin Costachi în pastoralele și corespondența sa [Les préoccupations canoniques du métropolitain Veniamin Costachi en ses pastorales et sa correspondance]*, en "Mitropolia Moldovei și Sucevei" [L'Eglise Métropolitaine de la Moldavie et de Suceava] (infra M.M.S.), an. XLVII, no. 7-8, 1971, pp. 474-477, 488-490).

¹² Stelian Marinescu, *Competența și atribuțiile judiciare ale clericilor în secolele XIV-XVIII [La compétence et les attributions judiciaires des clercs pendant les XIV-XVIII siècles]*, dans B.O.R., an. LXXXVIII, no. 7-8, 1970, pp. 805, 806, 808, 809, 811; Gheorghe Cronț, *Instanțele de judecată ale Bisericii din țările române în secolele XIV-XVII [Les instances de jugement de l'Eglise dans les pays roumains aux XIV-XVII-ème siècles]*, dans M.M.S., an. LII, no. 5-6, 1976, pp. 348-352.

¹³ Nicolae V. Dură, *Preocupări canonice ale ierarhilor Bisericii noastre din secolele XVII-XIX, în lumina pravilioarelor [Préoccupations canoniques des hiérarques de notre Eglise des XVII-XIX siècles dans la lumière des pravilioare]*, en B.O.R., an. CII, no. 3-4, 1984,

Malgré toutes ces prérogatives, la mission du métropolitain Veniamin dans le plan du gouvernement n'a été pas de tout facile à cause de la conjoncture politique difficile et instable dans laquelle il a vécu et activé ; celle-ci a été surprise et synthétisée de manière admirable par Andrei Vizanti : "les guerres ininterrompues que les empires voisins faisaient sur le territoire du pays, les troubles que ceux-ci tramaient dedans par des diverses intrigues entretenues par leurs ambitions rapaces, les fréquents changements de règne et les fréquentes occupations étrangères, suivies de toutes sortes de pillages et de désastres, l'arrachement de la Bucovine et de la Bessarabie du corps de la Moldavie, l'incendie jeté par le mouvement connu sous le nom d'Hétairie, l'existence du pays mise tant des fois en danger, le remplacement de la barbarie phanariote et turque par le knout russe, enveloppé dans la chape du Règlement, l'enchaînement du pays dans les chaînes de ce nouveau genre de tyrannie sorti de la combinaison de la souveraineté turque avec le protectorat russe, système despotique dans lequel le prince régnant disposait à son bon gré même de la pensée de quelqu'un, lorsqu'il n'avait pas des autres ordres donnés de Petersbourg ou de Constantinople".

Aux conjonctures externes extrêmement difficiles s'ajoutaient celles internes, pas plus heureuses: "la mésintelligence des dirigeants du pays, la corruption des mœurs, l'encouragement de l'ignorance et de l'immoralité, l'indifférence et même le mépris pour le progrès et la lumière, pour la langue et la culture littéraire, pour les écoles, pour les enseignants en général, et finalement, pour toutes les institutions dirigeantes vers le développement national"¹⁴.

De cette manière, à seulement trois années de l'occupation du siège métropolitain, la prolifique activité de l'hierarque était interrompue par les armées russes, qui à la fin de l'année 1806 entraient en Moldavie avec l'intention claire de l'annexer ; après le départ du prince régnant Constantin Ipsilanti de Iași, Veniamin a reçu la difficile mission de diriger le pays sous la stricte surveillance d'un général russe.

Tout en essayant de protéger le pays et ses habitants des corvées accablantes imposées pour l'entretien de l'armée d'occupation, qui coûtaient la Moldavie plus de deux tiers de ses revenus¹⁵, Veniamin est arrivé en conflit avec les occupants russes,

pp. 227, 228; Ștefan Gr. Berechet, *Dreptul vechilor noștri ierarhi la judecarea mirenilor* [Le droit de nos anciens hiérarques au jugement des laïques], dans B.O.R., an. LVI, no. 1-4, 1938, pp. 745, 747-752; Ioan Covercă, *Protopopii în trecutul Bisericii Ortodoxe Române* [Les deans au passé de l'Eglise Orthodoxe Roumaine], dans "Glasul Bisericii" [La voix de la Bucovine], an. XXI, no. 7-8, 1962, pp. 757, 763-771.

¹⁴ Andrei Vizanti, *op. cit.*, p. 92.

¹⁵ Voir Constantin Erbiceanu, *op. cit.*, pp. 348, 349; Idem, *Documente privitoare la istoria Bisericii române* [Documents concernant l'histoire de l'Eglise roumaine], dans B.O.R., an. XXV, no. 8, 1901-1902, pp. 703, 704, 713, 714; Alexei Agachi, *Țara Moldovei și Țara Românească sub ocupația militară rusă (1806-1812)* [Le Pays de la Moldavie et la Valachie sous l'occupation militaire russe (1806-1812)], Casa Editorială „Demiurg”, Iași, 2008, pp. 213, 214; Nicolae Stoicescu, *Regimul fiscal al preoților din Țara Românească și Moldova pînă la Regulamentul Organic* [Le régime fiscal des prêtres de la Valachie et de

cet abus et les autres (comme l'obligation de la subordination des institutions ecclésiastiques au synode de Sankt-Petersburg) ont déterminé l'hierarque pas trop de temps après, à quitter le siège métropolitain.

Après la fin de la guerre et la conclusion de la paix de București, l'exarque Gavriil Bănulescu Bodoni, qui avait été imposé par les Russes, se retirait avec l'armée tsariste¹⁶, laissant le plus haut siège hiérarchique du pays vacant, que Veniamin réoccupait à la fin de l'année 1812, grâce à "l'unanimité de la requête de la noblesse" et à la suite d'une pétition "communautaire signée par trois parties des habitants de la Principauté"¹⁷.

En ce qui concerne l'impacte politique du prélat dans la période qui a suivi, le contemporain Nicolae Istrati affirmait que "de sa seconde occupation du siège métropolitain jusqu'à la seconde retraite, c'est-à-dire le long de 30 années, plusieurs événements politiques ont suivi, auxquels Veniamin a pris partie, dans sa qualité de Primas de la Moldavie"¹⁸; Constantin Erbiceanu affirmait de manière poétique que "l'histoire de la Moldavie, surtout celle de 1803 à 1840, se résume ou s'identifie avec la personne du métropolitain Veniamin de manière qu'il n'y a pas de fait patriotique ou charitable auquel on ne le retrouve en front"¹⁹.

Plus récemment, Gheorghe Ungureanu appréciait qu'"on ne peut pas écrire sur l'histoire des années 1803-1846 sans mentionner Veniamin, le métropolitain de la Moldavie; au front du Divan, où les décisions étaient influencées par son âme bon et droit, à la tête de l'Assemblée communautaire, d'où il surveillait la bonne marche des affaires du pays, à la tête des maisons communautaires et surtout à la boîte de l'aumône, partout on voyait la main du doux et bon Veniamin!"²⁰.

la Moldavie jusqu'au Règlement Organique], dans B.O.R., an. LXXXIX, no. 3-4, 1971, pp. 344, 345, 353).

¹⁶ Gheorghe Gheorghiu, *Gavriil Bănulescu Bodoni, mitropolit al Moldovei, exarh Valahiei și Basarabiei 1746-1821* [Gavriil Bănulescu Bodoni, métropolitain de la Moldavie, exarque de la Valachie et de la Bessarabie 1746-1821], Tipografia cărților bisericești, București, 1899, pp. 23, 24, 39.

¹⁷ Constantin Erbiceanu, *Despre viața și activitatea Mitropolitului Veniamin Costachi ca Mitropolit al Moldovei* [Sur la vie et l'activité du Métropolitain Veniamin Costachi comme Métropolitain de la Moldavie], Imprimeria Statului, București, 1888, pp. 19, 20; Idem, *Istoria Mitropoliei...*, pp. 48, 49; Manolachi Drăghici, *Istoriea Moldovei pe timp de 500 ani până în zilele noastre* [L'histoire de la Moldavie pendant 500 années jusqu'à nos jours], tome II, Tipografia Institutul Albinei, Iași, 1857, p. 94; Nicolae Istrati, *Veniamin, mitropolit al Moldaviei* [Veniamin, métropolitain de la Moldavie], dans *Calendar pentru români pe anul 1851* [Calendrier pour les Roumains pour l'année 1851], an. X., p. 23.

¹⁸ *Ibidem*.

¹⁹ Constantin Erbiceanu, *Istoria Mitropoliei...*, p. LXX.

²⁰ Gheorghe Ungureanu, *Mitropolitul Veniamin Costache, ctitorul bisericii catedrale a Mitropoliei Moldovei* [Le métropolitain Veniamin Costache, le fondateur de l'église cathédrale de l'Eglise Métropolitaine de la Moldavie], dans "Mitropolia Moldovei" [L'Eglise Métropolitaine de la Moldavie] (infra M.M.), an. XXII, 1946, no. 10-12, p. 29.

Dans cette période du “plus bas degré de chute politique du peuple roumain”²¹, l’amour pour le pays et la maturité de la pensée politique du métropolite Veniamin résultaient d’un discours qu’il a tenu devant les boyards désunis, auxquels il attirait l’attention que lorsque “les patriotes sont désunis et il y en a des persécutions entre eux, alors cette patrie-là est la plus misérable partie du monde”, leur demandant à abandonner leurs intérêts personnels et “laisser toute la discorde et l’oppression lorsqu’il est besoin qu’ils soient unis, pour agir pour le bien de la patrie”²².

Les nombreuses actions politiques de l’illustre prélat ne permettent pas les détailler, fait pour lequel on essaye les schématiser.

De cette manière, on doit mentionner le fait qu’en qualité de président de l’assemblée, le métropolite Veniamin a profité des circonstances favorables offertes par l’ascension de Napoléon Bonaparte et a encouragé les boyards à protester contre l’abus de la “prise” de la Bessarabie par le traité de București, selon l’exemple patriotique offert par Grigore III Ghica au rapt de la Bucovine, chose que ceux-ci, ensemble au prince régnant, tout en considérant qu’ils doivent “attendre des temps plus favorables”, n’ont pas fait²³. De plus, animé par le courage et un authentique amour de pays, le métropolite a réitéré la proposition aux alentours du congrès tenu à Vienne en 1815, malheureusement avec les mêmes résultats.

Après l’annexion de 1812, Veniamin s’est confronté avec un problème assez épineux, celui des propriétés ecclésiastiques situées en Bessarabie, d’une valeur “très considérable”²⁴, surtout à cause des mesures perfides et contradictoires prises par les autorités tsaristes pour faciliter leur passage avantageux dans les mains des Russes. De cette manière, pour 10 années, l’hierarque a essayé convaincre les autorités russes pour annuler les échanges nuisibles de domaines faites aux dépens de l’Eglise Métropolitaine, ouvrage “chagriné” tant pour lui, mais aussi pour “les âmes des fondateurs qui ont donné les terres qui étaient aliénées”.

Préoccupé, aussi, par l’amélioration du domaine judiciaire, comme conséquence des plaintes des habitants que les “zapcii et les sujets du Divan les appauvrirent avec les pillages et les pots-de-vin aux jugements”, en 1815 Veniamin avait adressé au prince régnant une *anafora* suivant à limiter les abus, avec des propositions sur “combien doit donner quelqu’un qui a des affaires dans les tribunaux”, ainsi qu’avec des lois concernant le pillage, le meurtre et les emprunts²⁵ ;

²¹ A. D. Xenopol, apud Vlad Georgescu, *op. cit.*, p. 5.

²² Constantin Erbiceanu, *Istoria Mitropoliei...*, pp. 474, 475.

²³ Teodor Cerbuleț, *Veniamin Costache, 1768-1864, Viața și înfăptuirile [Veniamin Costache, 1768-1864, La vie et l’œuvre]*, Editura Cartea românească, București, 1939, p. 20; Ilie Gheorghică, *Mitropolitul Veniamin Costache și Basarabia [Le métropolite Veniamin Costache et la Bessarabie]*, dans M.M., an. XVII, no. 5-6, 1941, pp. 316, 317.

²⁴ Eudoxiu de Hurmuzaki, *Documente privitoare la istoria românilor [Documents concernant l’histoire des Roumains]*, supl. I, le II-ème volume, coord. Al. I. Odobescu, București, 1885, p. 749.

²⁵ Constantin Erbiceanu, *Note asupra istoriei bisericești a românilor pentru secolul al XIX-lea [Notes sur l’histoire ecclésiastique des Roumains pour le XIX-ème siècle]*, dans B.O.R., an. XXVIII, no. 4, 1904, pp. 381, 382.

en 1817, il avait appuyé Iordache Rosetti-Rosnovanu, qui sollicitait l'intervention de Stroganov pour mettre fin aux excès princiers²⁶.

Veniamin a eu, aussi, un rôle capital dans l'aplanissement du plus important des tourments sociaux de la Moldavie, d'avant 1821²⁷, la célèbre révolte des *tătărășeni* de l'année 1819, lorsque les abus de quelques fonctionnaires "décidés à piller" du prince régnant Scarlat Callimachi, qui s'ajoutaient à des autres "pillages, crimes et abus faits dans le pays et dans les foires", ont mis en extrême colère les habitants de Iași. Entre autres relations, les témoins oculaires affirmaient qu'après que les Arnauts avaient tué quelques dizaines d'hommes "le peuple s'est transformé dans une bête enragée"; le métropolitain, très attristé par la souffrance générale, avait agenouillé devant les révoltés, leur promettant qu'il présenterait devant le prince régnant toutes leurs demandes, de manière que "la douceur et la dévotion du clerc ont calmé de manière inattendue la colère allumée par la vengeance de la foule"²⁸.

Une autre question délicate pour Veniamin a été représentée par l'essai prosélyte – fait plusieurs fois par les catholiques²⁹ à l'intermédiaire des diplomates autrichiens – d'imposer l'installation en Moldavie d'un évêque de rite d'ouest. Quoique la fermeté des Roumains a déterminé les Autrichiens à abandonner pour une période ce projet, sa reprise en 1838 aura un rôle important dans le conflit entre le métropolitain et le prince régnant Mihail Sturdza³⁰, à cause du soutien accordé par celui-ci aux demandes du consul étranger.

Un moment critique pour Veniamin a été représenté par le mouvement de l'année 1821 de libération des Grecs, auquel il ne s'attendait pas et dont il "fut très embarrassé"³¹, d'autant plus qu'il savait que les plans initiaux des chefs de l'Hétairie étaient que la révolution commence en 1825, lorsqu'ils espéraient que la Russie

²⁶ Vlad Georgescu, *op. cit.*, p. 29.

²⁷ Dan Bădărău, Ioan Caproșu, *Iași vechilor zidiri. Până la 1821 [Les Iași des anciens édifices. Jusqu'en 1821]*, Editura Junimea, Iași, 1974, p. 277.

²⁸ Manolachi Drăghici, *op. cit.*, tome II, pp. 100-104.

²⁹ En sa qualité d'hiérarque des Huși, Veniamin avait refusé la demande des "papistași" liée de la construction d'une nouvelle église au lieu d'une autre plus ancienne située aux alentours de l'Evêché; celui-ci a argumenté sa décision par le fait que peu de gens de cette confession n'avaient pas une église en marge de la ville. Sans renoncer à l'idée, les années suivantes, pour ne pas perdre à l'avenir le droit de construire une église en Huși à cause de leur nombre réduit, les "papiști" ont recouru à l'enterrement dans la cimetière de l'église des morts catholiques apportés des autres endroits; les autorités ont appris cette stratagème et l'ont interdit (Melchisedek <Ștefănescu>, *Chronica Hușilor și a Episcopiei [La Chronique de Huși et de l'Evêché]*, Tipografia "C. A. Roseti", București, 1869, pp. 393-395).

³⁰ Theodor Codrescu, *Uricarul [Uricariul]*, le XIV-ème volume, Tipografia Buciumului Român, Iași, 1889, pp. 137-144; Ioan C. Filitti, *Domniile Române sub Regulamentul Organic [Les Règnes Roumains sous le Règlement Organique]*, Ediția Academiei Române, București, 1915, p. 514.

³¹ Nicolae Iorga, *Istoria literaturii române în secolul al XVIII-lea (1688-1821) [L'Histoire de la littérature roumaine au XVIII-ème siècle (1688-1821)]*, le II-ème volume, édition par Barbu Theodorescu, Editura didactică și pedagogică, București, 1969, p. 328.

déclare la guerre à la Turquie; a cette époque-là, les armées devraient traverser les Principautés, la guerre avec les Turcs devrait avoir lieu sur le territoire hellène ou au sud du Danube et les Pays Roumains devraient se déclarer autonomes³².

Au début, tout en considérant le chef hétériste comme l'émissaire de l'empereur russe et de l'orthodoxie et tout en croyant dans la chance du renouvellement du pays, le métropolite Veniamin avait béni sa personne, l'armée et l'entreprise, pour qu'ultérieurement, tout en se convaincant qu'il avait affaire avec un insurgent sans aucun appui, soit obligé à s'enfuir du pays, d'où, tout en suivant toujours le bien de celui-ci, a porté une ample correspondance avec les autorités russes, mais aussi avec les boyards moldaves.

Après le retour dans le pays, un aspect important des préoccupations du prélat, qui lui a apporté assez de soucis et de problèmes, a été la réduction de l'influence politique des Grecs, l'écartement de leurs abus des monastères dédiés, ainsi que leur apport sous le contrôle des Roumains.

Un rôle significatif a revenu à l'hierarque dans la constitution du Règlement Organique de la Moldavie, le rapprochement des membres de la commission de rédaction de celui-ci lui permettant l'introduction dans la nouvelle loi du pays de plusieurs dispositions favorables à l'enseignement public³³.

Quoique le Règlement laissait aux hierarques la maîtrise dans le domaine spirituel et le pouvoir de juger dans leurs éparchies des affaires ecclésiastiques et confessionnelles, il les manquait du droit de disposer librement des propriétés et des revenus des éparchies; par la disparition du Divan princier, il leur restreindrait de manière drastique les attributions civiles et la participation aux affaires de la communauté, les manquant du pouvoir judiciaire dans les affaires laïques³⁴.

De cette manière, par l'introduction de la séparation entre l'Etat et l'Eglise et par la diminution de son rôle dans le gouvernement, le Règlement menait à la diminution du prestige et de l'influence politique de l'institution ecclésiastique et de ses représentants, marquant l'entrée dans la modernité de la législation roumaine et faisant de cette manière le passage à l'Etat laïque.

Traduit par Violeta-Anca Epure

³² Constantin Erbiceanu, *Istoria Mitropoliei...*, p. LXX.

³³ Petru Rășcanu, *Istoricul învățământului secundar [L'historique de l'enseignement secondaire]*, Tipografia națională, Iași, 1906, pp. VIII-XXVII.

³⁴ Comme voulait Alexandru Sturdza, qui, dans un mémoire adressé en 1829 au chancelier russe Nesselrode, proposait de limiter l'influence des autorités ecclésiastiques par la prise par l'Etat de leur pouvoir administratif et juridiques; on admettait à ceux-ci l'intervention seulement dans les problèmes spirituelles (Anastasia Iordache, *Principatele române în epoca modernă [Les Principautés roumaines à l'âge moderne]*, le I-er volume, Editura Albatros, București, 1996, pp. 311, 312).